

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL A 20 H 00</p>
--

1°) BUDGETS PRIMITIFS 2014

Les budgets primitifs 2014 ont été votés à l'unanimité.

Budget Communal

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 754 871,00 €.
La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 630 182,00 €.

Budget Eau Potable

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 157 338,00 €.
La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 90 072,00 €.

Budget Assainissement

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 37 783,00 €.
La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 18 755,00 €.

Budget CCAS

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 4 969,00 €.

Budget Transports Scolaires

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 46 100,00 €.
La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 53 321,00 €

Budget Lotissement Saint Martial

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 105 199,00 €.
La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 114 261,00 €.

2°) Le Conseil Municipal a décidé d'augmenter les taux actuels des 3 taxes de 1,5 % pour 2014, soit taxe d'habitation : 9,52 %, taxe foncière bâti : 14,74 %, taxe foncière non bâti : 46,41 %. Ces taux seront inscrits dans le budget primitif 2014.

3°) Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs. Cette commission comprend, outre le maire ou l'adjoint qui en assure la présidence, six commissaires titulaires et six commissaires suppléants, désignés par les soins des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a décidé de proposer la liste suivante, de commissaires à la Direction Générale des Finances Publiques :

→ Commissaires titulaires

- M. LEDON Camille, propriétaire de bois, domicilié à 2, Lubignac,
- M. AUGET Bernard, propriétaire de bois, domicilié à 8, Chez Nicot,
- M. BLOT Thierry, agriculteur, domicilié à Neuville,
- M. DUFOURNAUD Patrice, agriculteur, domicilié à 7, Martinet
- Melle PREVOST Céline, pharmacien, domiciliée 7, place de l'Eglise
- M. CAMUS Jean-Luc, maçon, domicilié 6, rue de l'Ecole
- Mme DUMAINE Renée, agricultrice retraitée, domiciliée à 6, Fontpuy
- M. PHILIPPON Roland, retraité de l'artisanat, domicilié à 11, rue des Lauriers
- Mme SAMIS Irène, ouvrière retraitée, domiciliée à 5, Puyroger
- M. JOLY Jacques, facteur retraité, domicilié à 12, Puyroger
- M. LEZEAUD Alain, dessinateur, domicilié à 12, l'Ecluse

- M. CHANTON Daniel, domicilié 2, Les Vergnes, La Souterraine (Creuse)

→ Commissaires suppléants

- M. GAUTIER Patrice, propriétaire de bois, domicilié 1, La Gare
- M. CHANTON Alain, propriétaire de bois, domicilié 12, La Vigne
- M. CHANTON Michel, agriculteur, domicilié 1, La Lande
- M. DUPUIS Claude, agriculteur retraité, domicilié 11, Le Chiron
- M. MARTIN Robert, artisan retraité, domicilié 24, avenue Alsace Lorraine
- M. TRASSARD Maurice, agriculteur retraité, domicilié 29 rue des Lauriers
- Mme PINARDON Cécile, assistante sociale, domicilié 5, Margot
- M. DUBRAC Pascal, postier, domicilié 14 rue des Rosiers
- Mme DESMAISON Marguerite, assistante maternelle, domiciliée 26, Champlong
- M. DUMAINE André, retraité de La Poste, 8, La Salesse
- Mme DESBOURDELLES Jacqueline, retraitée, domiciliée 4, Le Magnaud
- M. NADAUD Robert, domicilié à Grassevaud, commune de St-Hilaire-la-Treille

4°) Les travaux intérieurs de l'église ont révélé que l'ensemble des voûtains ainsi que les arcs étaient recouverts d'un faux appareillage rouge.

Afin de nuancer les murs et les voûtes dont les badigeons sont de teintes proches et très claires, l'Architecte en Chef préconise la restitution de filets rouges à la périphérie des arcs seulement.

L'entreprise DAGAND a donc établi un devis pour la réalisation de filets rouges à la périphérie des arcs de l'église. Ce devis s'élève à la somme de 5 248,00 € TTC soit 4 373,33 € HT après remise commerciale de 5%, équivalent à une hausse de 3,24 % du montant du marché de l'entreprise.

Le marché du lot n° 2 s'établira ainsi :

- Montant du marché de base HT = 135 054,94 €
- Plus value au montant du marché initial HT = 4 373,33 €
- Nouveau montant total HT du marché du lot n° 2 = 139 428,27 €

Le Conseil Municipal a donc décidé d'approuver l'avenant n° 1 au lot n° 2 (maçonnerie-pierre de taille) d'un montant de 4 373,33 € HT soit 5 248,00 € TTC et a autorisé le Maire à signer tous les documents relatifs à cet avenant.

5°) Considérant que pour des raisons de sécurité, l'armoire électrique concernant l'éclairage du terrain de football stabilisé au stade, doit être mise aux normes, le Conseil Municipal a décidé :

- de procéder au remplacement de l'armoire électrique,
- d'accepter le devis de l'entreprise LARRAUD Stéphane d'un montant de 891,32 € TTC,
- d'autoriser le maire à mandater cette dépense en section d'investissement du budget principal à l'article 21534.

Fait à Arnac-La-Poste, le 12 mai 2014

Le Maire,

Mariane DEVERINES

